

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

Date de la
Convocation
28/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
le trois septembre
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAURE Emilie, FAVARON Jacques,
MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOULLARD Emilie,
SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe.

EXCUSES : DEVUN Carole, SABOT Norbert, VIAL-GAUVRIT
Michèle.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame ROYON Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

N° 2025/04/03

**Demande d'aide à la
Région Auvergne-Rhône-
Alpes dans le cadre
des arrêts de cars**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre
du réaménagement de la route départementale 23, il avait été envisagé
l'installation d'un abri pour les voyageurs au lieu-dit La Fauvinière.
Monsieur le Maire précise que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-
Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports
publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture
et la pose d'abris-voyageurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de
fourniture, de pose et d'entretien des abris-voyageurs. Le dispositif
prévoit également la prise en charge à hauteur de 80 % du coût de la
dalle par la Région. Les 20 % restant sont à la charge de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la fourniture et la pose d'un abri voyageur modèle
bois à l'arrêt « La Fauvinière »,
- **ACCEPTE** le financement à hauteur de 80 % du coût de la dalle par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention
ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment la
convention pour la fourniture et la pose de l'abri voyageurs.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS

La secrétaire de séance,
Elisabeth ROYON

AR Prefecture

043-214302275-20250903-2025_04_03-DE
Reçu le 30/09/2025

